

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/2/Add.91/Rev.2
1^{er} avril 2010

(10-1780)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Communication du Paraguay

Révision

La communication ci-après, présentée au titre de l'article 15.2 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, a été reçue de la République du Paraguay.

Il est annoncé que le Règlement d'application et la stratégie du Système national d'information et de notification (SNIN) des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité visés par l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce ont été approuvés par le Décret n° 1 765 du 3 avril 2009 de la Présidence de la République du Paraguay.

Par ailleurs, le Comité technique national des obstacles techniques au commerce a été créé par le Décret n° 1 766 du 3 avril 2009 de la Présidence de la République du Paraguay.

Le texte complet des décrets susmentionnés est disponible à l'adresse: www.snin.gov.py

ainsi qu'aux adresses suivantes:

http://members.wto.org/crnattachments/2010/tbt/PRY/10_1254_00_s.pdf

http://members.wto.org/crnattachments/2010/tbt/PRY/10_1254_01_s.pdf

Courrier électronique: snin@mic.gov.py

Fax: +(595) 21 616 3084
